



VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N : 2.2

Objet : Arrêté portant attribution de numéros de voirie à la parcelle à créer sur le Domaine Public viaire, avenue du Général Leclerc, à Bourg-la-Reine.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le cadastre de la Commune de Bourg-la-Reine,

VU l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle SPIERS, Adjoint au Maire, en date du 29 avril 2021,

VU le permis de construire n° PC 092 014 22 A0022 accordé le 12 juin 2023 à SSCV BLR PETIT CHAMBORD, représentée par Monsieur Capitant Guillaume, relatif à la construction de 30 logements collectifs et 30 places de stationnements sur un terrain situé sis 2 avenue du Château et 163 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, cadastré section U n°77, section U n°180 et sur une emprise de 18 m² à créer sur le Domaine Public viaire,

VU la demande en date du 20 octobre 2025 formulée par la société CABINET TARTACEDE-BOLLAERT, Géomètre expert sise 29 rue de la Fontaine Roi 75011 Paris, représentée par Monsieur BOLLAERT Fabien, en vue de l'attribution d'un numéro de voirie à l'emprise de 18 m² à créer sur le Domaine Public, avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine,

VU le plan de cession joint à la demande susvisée,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer un numéro de voirie à l'emprise de 18 m² à créer sur le Domaine Public, avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine,

ARRETE

Article 1 : Il est attribué à l'emprise de 18 m² à créer sur le Domaine Public avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, selon le plan de cession ci-annexé :

- 161 avenue du Général Leclerc.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Bourg-la-Reine et toutes les autorités administratives compétentes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Géomètre Principal du Cadastre, Centre des Impôts fonciers de Sèvres – Centre Administratif, 8, avenue de L'Europe 92310 SEVRES ;
- I.N.S.E.E. Direction Régionale de Paris Service Production Division Population 7, rue Stephenson 78188 ST QUENTIN EN YVELINES ;
- Commissariat de Police d'Antony, 50, rue Galliéni 92160 ANTONY,
- Police municipale 6 boulevard Carnot 92340 BOURG-LA-REINE ;
- Monsieur Le Capitaine Commandant la 21ème Compagnie d'Incendie, 287, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART ;
- Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris - Etat major - bureau opérations - cellule SIGAREO, 1, place Jules Renard, BP 31, 75823 PARIS cedex 17,
- Centre de Secours, 20, rue Ravon 92340 BOURG-LA-REINE ;
- La Poste Service National de l'Adresse 1 rue François VIDAL CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex / mairies.sna@laposte.fr ;
- ENEDIS – Service CU/AU -TSA 20700 – 78052 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX ;
- GRDF Direction Réseaux Ile-de-France, 101 rue du président Roosevelt 78500 SARTROUVILLE ;
- VEOLIA EAU - ST du COB Sud 1, place de Turenne Immeuble le Dufy - 94417 SAINT-MAURICE Cedex ;
- Service Voirie de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- SFR : guichet-adresses@sfr.com ;
- CABINET TARTACEDE-BOLLAERT, Géomètre expert sise 29 rue de la Fontaine Roi 75011 Paris

Bourg-la- Reine le **17 NOV. 2025**

Pour le Maire,
Et par délégation,

Isabelle SPIERS,
Maire-Adjoint déléguée
A l'Aménagement urbain et au cadre de vie